

2022/0007

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 16

Etaient présents : MM. BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.WERY.JOSSET.  
RAVIDAT. ASCONE.

Mesdames BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absent ayant donné pouvoir : Mme MERCIER à M. SEGUIN.  
M. CHRETIEN à M. BADIDI.  
M. PETIT à M. WERY.  
Mme STALLA à M. BADIDI.  
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mme DELPLANQUE-GABET.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Subvention Aide Départementale Villages et Bourgs – Voiries  
Communales.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a pour projet la réfection de voiries communales notamment La Place, la rue des Jardins et la rue du Mont Inculte.

Les travaux consistent à un rabotage de chaussée avec une couche d'accrochage et une réalisation d'un tapis d'enrobé.

Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention du Département au titre de l'Aide départementale villages et bourgs – Voiries communales.

Le montant maximal de travaux financés est plafonné à 150 000,00 euros H.T. avec un taux maximal fixé à 50 %.

Le montant du projet s'élève à 153 670,93 euros H.T. soit à la somme de 184 405,12 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière du département d'un montant de 75 000,00 euros.

Les travaux projetés en 2022 seront à inscrire au budget primitif 2022 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

## Suite de la délibération 2022/0007

Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le **31 MARS 2022** SLO  
ID : 059-215900358-20220331-20220331\_D00007-DE

| Dépenses                                    |                     | Recettes   |                     |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Montant H.T des travaux La Place            | 30 758,00 €         | Subvention ADVB sollicitée à hauteur de 50% pour un montant maximal à 150 000 euros H.T. | 75 000,00 €         |
| Montant H.T des travaux Rue des Jardins     | 52 325,03 €         | Fonds propres de commune.  | 78 670,93 €         |
| Montant H.T des travaux Rue du Mont Inculte | 70 587,90 €         |  |                     |
|   |                     |  |                     |
| <b>Montant H.T. de l'opération</b>          | <b>153 670,93 €</b> | <b>Montant H.T. de l'opération</b>   | <b>153 670,93 €</b> |

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le projet présenté ci-dessus,  
**Sollicite** le financement au titre du dispositif d'Aide Départementale Villages et Bourgs – Voiries Communales, soit une subvention d'un montant de 75 000,00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 30 MARS 2022  
Le Maire,

